



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations familiales

Question écrite n° 122755

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les allocations familiales et plus précisément les modalités du calcul qui président à leur attribution. À la veille d'élections nationales particulièrement importantes, le débat d'idées est plus que jamais nécessaire et salutaire. Certains de nos concitoyens se demandent pourquoi le Gouvernement ne veut pas conditionner l'attribution des allocations familiales à des niveaux de revenus. Il lui demande quelle est sa réponse à cette interrogation.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122755

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12202

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)